

# EVALUATION DES PLANS REGIONAUX « SPORT, SANTE ET BIEN-ETRE » RHONE-ALPES ET AUVERGNE

## Note d'introduction à la lecture des rapports produits par les sociétés évaluatrices

### ➤ Rappel du contexte

Dans les deux ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ont rédigé un Plan Régional Sport Santé Bien-Être (PRSSBE) suite à une instruction interministérielle du 24 décembre 2012.

Le plan de l'ex Rhône-Alpes s'étalait de 2013 à 2017, celui de l'ex Auvergne de 2013 à 2016 (prorogation en 2017).

Du fait de la réforme territoriale et de l'échéance prochaine des deux plans, l'ARS et la DRJSCS doivent travailler à l'écriture d'un futur plan ARA.

Pour cela, les 2 administrations ont souhaité s'appuyer sur une évaluation externe des 2 plans (intermédiaire pour RA et finale pour Auvergne).

Le choix d'une évaluation externe a été motivé par un souci d'impartialité et par un souhait de recommandations pertinentes pour l'écriture d'un prochain plan.

Un marché public a été lancé afin d'identifier les évaluateurs. La grille d'analyse des marchés publics utilisée pour la 1<sup>ère</sup> fois par nos services a permis de choisir la société ATEXO pour l'ex région Rhône-Alpes et la société CEMKA pour l'ex région Auvergne. A noter que l'indicateur financier dans cette grille a modifié le 1<sup>er</sup> choix fait alors que les budgets des autres projets présentés rentraient dans l'enveloppe prévue.

**Le contenu des rapports produits par ces 2 opérateurs nous amène à émettre un certain nombre de remarques et critiques qui sont l'objet de cette note.**

### ➤ Evaluation intermédiaire du PRSSBE de l'ex Rhône-Alpes

#### • Rappel sur la construction du PSSBE en ex-RA

Avant l'instruction du 24/12/2012 (donc avant l'écriture du PRSSBE), l'ARS et la DRJSCS travaillaient déjà ensemble sur les thématiques de l'activité physique et de l'alimentation au sein du CTAAPS (comité technique alimentation activité physique santé) issu de la CCPPP (commission de coordination des politiques publiques en matière de prévention).

Le mandat donné à ce CTAAPS était une mobilisation interinstitutionnelle sur ces déterminants de santé.

Le diagnostic initial des actions des différentes institutions membres de ce comité technique a été analysé et exploité selon les 5 axes de la Charte d'Ottawa de promotion de la santé.

Naturellement, l'écriture et la mise en œuvre du PSSBE de l'ex région Rhône-Alpes se sont fait en continuité des travaux et modalités prévues initialement (Charte d'Ottawa).

Les faits marquants dans la réalisation de ce plan ont été de 2 ordres :

- mobilisation interinstitutionnelle autour de la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée,

- financement de dispositifs structurants sur le territoire : action Réactivité portée par l'IREPS (site internet pour professionnels et formations), plateformes sport santé départementales (mise en lien du monde de la santé et du monde de l'activité physique et du sport) et projets structurants de certains comités et/ou ligues sportives.

- **Contexte de réalisation de l'évaluation du PSSBE RA par ATEXO**

Pour sa mission, ATEXO s'est appuyé sur une base documentaire que nous leur avons fournie, sur des entretiens semi-directifs avec divers opérateurs et institutions que nous avons choisis, sur des focus groupes dont nous avons arrêté la composition et sur la réalisation de 3 monographies portant sur des opérateurs financés dans le cadre du PRSSBE.

Des points importants sont à signaler à propos du contexte de la réalisation de l'évaluation :

- Réforme territoriale : ATEXO a rencontré les personnes identifiées pendant l'été 2016, soit 6 mois après la fusion d'Auvergne et Rhône-Alpes. Deux conséquences majeures à cette réforme pour le PSSBE :

- arrêt des réunions du CTAAPS (dernière réunion le 31/05/2016) du fait de la dissolution de la CCPPP de l'ex-RA (dernière réunion le 24/11/2015). Ainsi, les personnes rencontrées par ATEXO n'étaient plus dans la dynamique initiale, surtout si l'on considère qu'un des axes majeurs du plan était la mobilisation interinstitutionnelle.

- changement des référents du PSSBE à l'ARS et à la DRJSCS début janvier 2016. Les référents pour l'ARS sont désormais ceux du site de Lyon; pour la DRJSCS, ce sont ceux du site de Clermont-Ferrand. La poursuite de la mise en œuvre du plan de l'ex-RA en a été très impactée.

- Période estivale de réalisation de l'évaluation : Du fait des congés estivaux, les personnels d'ATEXO en charge de l'évaluation n'ont pas été les mêmes tout au long de l'évaluation. Les agents d'ATEXO (consultants juniors) qui ont réalisé tous les entretiens et focus groupes sont différents de ceux rencontrés au départ par l'ARS et la DRJSCS pour l'explication du cadrage général et du contenu du PSSBE RA (consultants séniors).

- **Remarques générales sur l'évaluation produite par ATEXO**

- Manque de mise en perspective : bien que nous leur ayons expliqué plusieurs fois, ATEXO n'a pas suffisamment replacé son travail d'évaluation dans le contexte calendaire (voir ci-dessus). Ce manque de prise de distance et d'analyse intégrant ce contexte a amené ATEXO à produire des remarques et des recommandations qui, de ce fait, manquent parfois de pertinence. Cela prive, par ailleurs, les institutions de recommandations qui auraient intégré ces données et auraient donc été plus adaptées dans le contexte d'élaboration du nouveau plan.

- Imprécision : cette imprécision touche la forme : par exemple, affirmations différentes sur un même sujet entre diverses parties du rapport, liste des objectifs du plan erronée ... Mais aussi, cette imprécision touche le fond de l'évaluation : par exemple, utilisation constante (malgré nos remarques) du terme "acteurs" pour désigner aussi bien des opérateurs associatifs que des institutions partenaires, d'où de réelles confusions dans les conclusions émises.

- Absence de réponse complète au cahier des charges : le cahier des charges rédigé par l'ARS et la DRJSCS pour cette évaluation comportait un certain nombre de livrables attendus. ATEXO ne les a pas tous effectués, par exemple la production d'un outil de suivi n'a pas fait l'objet d'un livrable.

- Nécessaire accompagnement rapproché d'ATEXO : ATEXO a fait preuve d'une incompréhension persistante en ce qui concerne la structuration du plan RA et notamment de sa gouvernance occasionnant des biais d'analyse. De même, le travail d'évaluation mené et la production qui en découle ne correspondaient pas totalement aux questions évaluatives écrites dans le cahier des charges. De ce fait, l'ARS et la DRJSCS ont été dans l'obligation de réunir plus qu'il n'était prévu les personnels d'ATEXO afin de revenir sur des éléments fondamentaux. De même, un important travail de relecture et de modifications des rapports intermédiaires ont été nécessaires.

Un courrier synthétisant ces éléments sera transmis à ATEXO afin de remettre en perspective la qualité de leur rapport eu égard aux sommes engagées par l'ARS sur cette évaluation (48 660€) mais également afin de les aider à apporter des axes d'amélioration dans leurs futures évaluations.

- **Points forts et points de vigilance du plan RA suite à l'évaluation produite par ATEXO**

Contrairement à CEMKA en ex-Auvergne, le rapport d'ATEXO ne comporte pas de chapitre synthétisant les points positifs et les points de vigilance qui ressortent à propos du plan de l'ex-RA suite aux diverses remontées des personnes rencontrées.

Voici ce qui peut être dit dans ce cadre :

- Points forts :

- la mise en œuvre du plan a permis un réel travail transversal interinstitutionnel et une véritable acculturation à divers niveaux : entre les diverses administrations ou collectivités constituant le CTAAPS, entre la DRJSCS et l'ARS dans l'animation régionale du plan, dans les départements entre les DDARS et les DDCS pour l'instruction et le suivi des dossiers sport-santé.
- un ancrage territorial fort par l'émergence de dispositifs sport-santé structurants dans les différents départements.

- Points de vigilance :

- le PRSSBE RA a manqué de visibilité vis-à-vis des divers acteurs associatifs, sanitaires ou institutionnels de la région. La communication a été limitée, du fait sans doute d'un manque de disponibilité des animateurs.
- l'implication des partenaires institutionnels que ce soit dans le CTAAPS ou dans le COPIL dépendait bien plus des individus que des institutions. Ceci soulève un véritable problème de gouvernance et un manque de valorisation des implications institutionnelles.

- **Remarques sur les recommandations produites par ATEXO dans son rapport**

Une annexe à ce document reprend les diverses recommandations d'ATEXO à propos desquelles nous avons rédigé des remarques complémentaires explicatives.

➤ **Evaluation finale du PRSSBE de l'ex Auvergne**

- **Rappel sur la construction du PSSBE en ex Auvergne**

L'instruction du 24 décembre 2012 a servi de base à l'élaboration du plan SSBE Auvergne 2013-2016 en s'appuyant sur les particularités de la population auvergnate en matière de santé.

Les acteurs du « sport santé » mobilisés en Auvergne ont été identifiés :

(acteurs issus du champ de la promotion de la santé, du monde sportif et du secteur médico-social). Reconnus comme opérateurs d'actions ou de programmes soutenus par l'ARS et la DRJSCS, certains de ces acteurs ont été sollicités pour participer aux groupes de travail spécifiques à l'élaboration du plan.

Le PSSBE Auvergne a d'emblée été conçu pour s'articuler avec les outils de planification de l'ARS et de la DRJSCS.

Au titre de l'ARS avec :

- 1) les plans nationaux pilotés par le ministère de la santé : le PNNS, le PO, le plan cancer,...
- 2) le projet régional de santé 2013-2016

Au titre de la DRJSCS avec les axes d'interventions prioritaires inscrits dans le document stratégique régional de la DRJSCS, notamment la prévention par le sport et la promotion du sport pour le plus grand nombre dont la politique régionale SEMC (Sport Education Mixité Citoyenneté) et « Sport et Handicaps ».

Concernant la gouvernance

Le pilotage opérationnel du plan a été mise en place à travers la création d'un comité de pilotage (COPIL) composé essentiellement de membres issus de la commission de de coordination de la prévention et de la commission territoriale du CNDS

Le comité technique s'est chargé de l'écriture du PSSBE, de la définition des actions attendues par axes, du suivi des actions attendues à travers des appels à projets conjoints et ciblés ARS et DRJSCS, de l'accompagnement des acteurs, de l'évaluation, de la coordination DRJSCS/DDCS/PP au titre du plan.

Le groupe et sous-groupes d'experts réunis à géométrie variable ont permis la construction des axes du PSSBE et la définition des actions attendues.

Conformément à l'instruction interministérielle et à la suite d'un état des lieux sur la pratique de l'activité physique, sportive et de loisirs en région, 4 axes opérationnels ont été arrêtés par le COPIL: un axe « organisationnel » visant à améliorer l'organisation et la mise en réseau de tous les acteurs régionaux sport santé pour favoriser l'accès et la pérennisation de la pratique d'activités physiques et sportives pour tous et trois axes « populationnels » en direction :

- 1) des personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles, avec 2 approches retenues :
  - actions de sensibilisation (information et éducation)

- actions à visée plus thérapeutique (rééducation-réadaptation)
- 2) des publics les plus éloignés de l'activité physique, des publics à besoins spécifiques et notamment les personnes en situation de handicap
- 3) des personnes avançant en âge, (voire résidant en EHPAD), dans un but de maintien de l'autonomie.

- **Remarques générales sur l'évaluation produite par CEMKA-EVAL**

Un gros travail préparatoire et d'accompagnement a été nécessaire de la part des personnels de la DRDJSCS.

A partir de la première version du rapport communiquée aux commanditaires, les remarques ont été globalement prises en compte. La version définitive satisfaisante dans l'ensemble amène tout de même un certain nombre de remarques.

La société CEMKA-EVAL, contrainte par ses disponibilités, n'a pas complètement tenu compte des mises en garde concernant les dates retenues pour les focus groupe. En effet les rendez-vous fixés pendant les périodes de vacances scolaires et des invitations adressées trop tardivement n'ont pas permis la présence de tous les acteurs attendus.

Les résultats des focus groupes doivent tenir compte de cet état de fait. Ne se sont exprimés que les présents ce qui tend à déformer le rendu.

Quelques raccourcis d'interprétation sont à souligner. Un des points faibles repéré concerne l'animation régionale et territoriale. Mais ce n'est pas le seul élément qui peut expliquer à lui seul le déséquilibre de couverture territoriale de l'offre d'APS. En effet, la possibilité de manque de structure, d'absence de porteurs de projet, de public cible captif, ... n'ont pas été pris en compte dans l'interprétation des résultats.

Le contexte général de la mise en place et du développement du PSSBE Auvergne n'a pas été suffisamment souligné.

Le manque de cadrage national (le plan national SSBE a été publié secondairement), le manque de formation générale des professionnels de santé, la mise en sommeil du pôle ressource national SSBE, auraient pu être plus pris en compte dans l'interprétation des résultats.

Si la réforme territoriale a bien été repérée comme un élément perturbateur à l'animation générale, ainsi que la mise en place et le suivi des travaux de l'ONAPS leur impact négatif sur le suivi et l'animation du plan n'est pas suffisamment souligné.

- **Suite à l'évaluation produite par CEMKA-EVAL, les points forts et les points de vigilance du plan Auvergne ont été identifiés dans le rapport.**
- **Les remarques et recommandations produites dans le rapport de CEMKA-EVAL sont à prendre en compte pour la construction d'un nouveau plan**

La société CEMKA-EVAL a globalement respecté le cahier des clauses techniques particulières et répondu aux attentes de l'évaluation finale du plan régional sport santé bien être Auvergne 2013-2016.

➤ **Perspectives pour le futur PRSSBE Auvergne Rhône-Alpes**

- Liens DRDJSCS – ARS : les 2 évaluations montrent tout le potentiel créé par ce partenariat, que ce soit au niveau régional ou départemental.

C'est une force sur laquelle le futur plan devra s'appuyer.

Néanmoins, il convient de considérer la fragilité de ces liens, qui sont de fait à reconstruire en raison des changements de référents dans le cadre de la réforme territoriale.

L'éloignement géographique des équipes référentes ARS – DRDJSCS constitue par ailleurs un frein à ce partenariat.

- Parcours des publics : les évaluations montrent que l'importance de la fluidification des parcours des 4 publics cibles des PSSBE a été une préoccupation des 2 plans régionaux. Cet effort sera à poursuivre car c'est notamment par la levée des obstacles et ruptures dans ces parcours que les plans peuvent améliorer la santé des populations.

- Hétérogénéité des territoires : les caractéristiques démographiques, géographiques, professionnelles ou sociales très différentes entre les divers départements et territoires d'Auvergne Rhône-Alpes interdisent l'adoption d'une stratégie homogène et identique d'un bout à l'autre de la région.

Les dispositifs et actions mises en place devront s'adapter aux caractéristiques locales qui seront définies avec les délégations départementales.

- Communication : c'est un axe essentiel à développer dans le futur PSSBE, que ce soit entre les partenaires ou vers les opérateurs de toutes typologies et même vers les publics cibles.

- Portage politique : globalement, il constitue le moteur principal de la réussite du plan. Entre autres, c'est par lui que les moyens en termes de ressources humaines et financières seront adaptés à la réalisation des objectifs. Inversement, dans un principe de réalité, la stratégie à écrire devra tenir compte des moyens disponibles.

Par ailleurs, c'est ce portage politique qui mobilisera les partenaires institutionnels pour leur implication dans la réalisation du plan.

## ANNEXE : RECOMMANDATIONS ATEXO AVEC REMARQUES DRDJSCS ET ARS

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
1	<b>Améliorer le suivi du PRSSBE</b>	Réhabiliter et administrer le SHAREPOINT DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un audit documentaire sur la documentation présente sur le SHAREPOINT.</li> <li>2. Collecter et compléter les documents en lien avec le PRSSBE.</li> <li>3. Définir l'arborescence documentaire favorisant le partage des documents.</li> <li>4. Définir une politique d'administration du SHAREPOINT et nommer un responsable.</li> <li>5. Communiquer auprès des membres du CTAAPS sur la réhabilitation de la plateforme.</li> </ol> <p>Ces actions permettront une meilleure visibilité sur les décisions et arbitrages du CTAAPS, un suivi à jour par projet et une meilleure vision transverse sur les thématiques concernées. Egalement, elles faciliteront la montée en compétence des intervenants en cas de changement d'équipe.</p>	<p>Le SharePoint a été initié et alimenté par les co-animateurs régionaux, ce qui demande un important et long travail.</p> <p>Les institutions et collectivités partenaires n'ont jamais (ou très peu) consulté le SharePoint.</p> <p>Ainsi, l'envoi par mails est resté nécessaire ce qui a généré un abandon progressif de l'utilisation du SharePoint.</p> <p>En conclusion, un travail de motivation des partenaires et de facilitation d'utilisation est à produire pour les outils collaboratifs.</p>
3	<b>Améliorer le suivi du PRSSBE</b>	Mettre à disposition un tableau de bord de suivi des actions en lien avec le PRSSBE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partager les indicateurs de suivi des actions du PRSSBE.</li> <li>2. Présenter le tableau de bord lors de chaque comité technique.</li> </ol> <p>La mise à disposition du tableau de bord sera plus simple via le SHAREPOINT déjà initialisé.</p>	<p>Chaque réunion du CTAAPS comprenait dans son ordre du jour un point sur le suivi de la mise en œuvre des différentes actions du PSSBE (cf. comptes rendus de réunion).</p> <p>Une présentation sous la forme d'un tableau de bord plus synthétique aurait sans doute été nécessaire. (NB : le cahier des charges de l'évaluation prévoyait la mise à disposition par Atexo d'outils facilitant le suivi des actions en lien avec le PSSBE).</p>

4	<b>Promouvoir les actions réalisées et les retours d'expérience</b>	Communiquer auprès des membres du CTAAPS et des populations cibles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévoir à nouveau des temps d'échange et de partage plus réguliers avec les acteurs de terrain pour partager les retours d'expérience sur la base de la journée d'échanges du 13/12.</li> <li>2. Communiquer sur les projets ayant abouti. La communication peut revêtir plusieurs formes : réalisation et diffusion de newsletters pour diffusion aux institutions et acteurs de terrain, mise à jour du site internet REACTIVITE (en établissant des liens clairs entre le PRSSBE et ce site internet) et alimentation récurrente (possibilité notamment de mettre en place un forum de discussion facilitant les échanges entre les institutions d'une part, et les acteurs de terrain d'autre part) Diffuser un annuaire des acteurs en lien avec le PRSSBE sur l'ensemble de la région RA ainsi qu'une cartographie des projets en cours, à venir et à finaliser.</li> </ol>	<p>La communication auprès des membres du CTAAPS était régulière et suivie.</p> <p>Par contre, le plan a manqué de visibilité vis-à-vis des acteurs de terrain et des populations cibles (bien qu'ils n'étaient pas dans l'exécution du plan). Cette communication demande du temps de la part des animateurs (ce qu'ils n'avaient que très peu) et un portage politique des directions.</p>
---	---	--	---	--

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
6	<b>Structurer davantage la gouvernance du plan</b>	Positionner des binômes aux postes clés (dans la mesure du possible)	<p>L'enjeu est de garantir une continuité dans la gouvernance du plan malgré le turn-over des équipes.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les institutions en perte de mobilisation</li> <li>2. Identifier les participants ne disposant pas de binôme</li> <li>3. Le cas échéant, nommer des binômes et préparer la montée en compétence de ces derniers</li> </ol> <p>La présence d'un binôme permettra de limiter l'impact des départs. L'organisation et le partage des documents via une plateforme commune participeront</p>	La constitution de binômes demande une forte implication des directions des institutions en vue de faire le choix de libérer des ressources humaines pour ce projet.

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
			à sécuriser la passation.	
7	<b>Partager l'information et les décisions</b>	Nommer un référent en charge de la gestion des relations entre les institutions et les acteurs terrains	Cette action reprend les actions en lien avec la nomination des référents AAPS. Les fiches de poste étant déjà formalisées, l'étape suivante consiste à nommer et former ces référents pour ensuite les inclure dans le dispositif.	La nomination d'un référent par institution est une des actions prévues dans le plan. La fiche de poste de ce référent et le courrier a été préparé. Ces éléments n'ont pas été envoyés du fait de la refonte des institutions liée à la réforme territoriale.
8	<b>Développer la communication</b>	Réaliser une newsletter sur la mise en œuvre des thématiques sport, santé et bien-être	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier un responsable de la communication en lien avec le PRSSBE.</li> <li>2. Formaliser une politique éditoriale (notamment la fréquence de parution des newsletters)</li> <li>3. Identifier les thématiques et projets clés et formaliser la newsletter.</li> <li>4. Communiquer la newsletter avec une fréquence régulière en adéquation avec l'avancement des différents chantiers.</li> </ol>	Remarque intéressante. Mais la mise en œuvre demande un choix des directions pour dégager le temps de personnel nécessaire à cette action.
9	<b>Augmenter l'implication des institutions dans la réalisation du plan</b>	Impliquer davantage les collectivités locales (notamment les départements) dans la gouvernance du plan	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposer en visioconférence une présentation du PRSSBE, de ses objectifs et des synergies possibles avec les chantiers assurés par les conseils départementaux.</li> <li>2. Communiquer auprès des conseils départementaux sur les projets réalisés, en cours et à venir dans le cadre du PRSSBE</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des visioconférences ont été organisées. organisées pour les dernières réunions du CTAAPS. Ce mode de réunion fera partie des futures modalités d'organisation, mais ne pourra pas totalement se substituer à des réunions physiques.</li> <li>2. Tous les Départements de RA ont été invités à participer au comité technique; 4 sur 8 ont été présents avec plus ou moins de constance.</li> </ol>
10	<b>Redynamiser les instances de pilotage</b>	Organiser trimestriellement des points d'avancement et	Ces réunions trimestrielles existaient avec les DRJSCS/DDCS via le groupe DRD/DD sport santé. Le PRSSBE constituait l'un des thèmes principaux de	Conséquence directe de la réforme territoriale.

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
	<b>(COFIL et comité technique)</b>	de redescende d'informations entre la DRJSCS et les DDCS	ces réunions. Ces rencontres se sont déroulées régulièrement jusqu'à la réforme territoriale.  Si les liens avec le plan ont bien été identifiés par les DD, il serait souhaitable de les relancer afin de conserver la mobilisation des DD.  Ces instances favoriseront notamment la communication sur le financement des actions innovantes.	
11	<b>Redynamiser les instances de pilotage (COFIL et comité technique)</b>	Différencier les personnes intervenant aux comités techniques et les personnes intervenant au comité de pilotage	Une communication devra être réalisée afin de clarifier le rôle de chaque instance et les profils en capacité d'apporter la meilleure valeur ajoutée.	Ce sont les institutions partenaires qui décident qui elles envoient aux instances de pilotage.  Les animateurs du plan ont relancé les institutions en 2014 afin qu'elles désignent un membre pour le Copil et un membre pour le CTAAPS; seuls 3 institutions ont répondu.
12	<b>Augmenter l'implication des acteurs de terrain (associations, ...) dans la réalisation du plan</b>	Clarifier les règles d'obtention des financements à destination des acteurs de terrain	1. Formaliser les règles d'attribution des financements 2. Diffuser les règles d'attribution aux publics cibles	1. Les critères de sélection des financements ont été préparés chaque année en lien avec les équipes en DD. Ces critères étaient ensuite présentés au copil du PSSBE pour validation. Puis ils étaient diffusés à l'ensemble des instructeurs ARS, DRJSCS et DDCS/PP. Ils se matérialisaient sous forme d'une liste et d'un tableau Excel d'aide à l'instruction.  2. Ces critères n'étaient pas diffusés aux publics cibles.
N°	Objectifs	préconisations	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
13	<b>Lancer la dynamique du nouveau</b>	Prévoir des comités techniques et	DRJSCS/ARS	

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
	<b>plan</b>	comités de pilotage à intervalle régulier la première année de lancement du plan		
14	<b>Gouvernance du plan</b>	Conserver une instance technique et une instance de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence du comité technique : mensuelle la première année, bimestrielle par la suite</li> <li>- Fréquence du comité de pilotage : trimestrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquence du comité technique sera adaptée aux travaux en cours comme cela a toujours été le cas.</li> <li>- La fréquence du Copil dépend de la disponibilité des représentants des directions.</li> </ul>
15	<b>Impliquer les différents échelons territoriaux</b>	Mettre en place des comités de déclinaison du plan à l'échelle départementale	<p>L'objectif est ici de favoriser l'implication de tous les acteurs, depuis les institutions jusqu'aux acteurs terrain en déclinant le plan régional à une échelle plus locale.</p> <p>Ces instances départementales permettraient d'associer ponctuellement d'autres partenaires finançant des actions en lien avec l'activité physique, sport et bien-être comme les mutuelles. Egalement, elles favoriseront le partage d'informations et permettront de conserver une réelle dynamique.</p>	<p>La limite est la disponibilité des collègues dans les DD qui ont très souvent de multiples activités.</p>

N°	Objectifs	Actions	Commentaires ATEXO	REMARQUES DRDJSCS et ARS
16	Partager une logique commune sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Formaliser un PRSSBE commun	<p>L'objectif est ici de formaliser un PRSSBE commun à l'Auvergne et au Rhône-Alpes. La difficulté principale résidera dans la validation d'une des deux approches suivies par les PRSSBE actuels. La prise en compte de la contrainte géographique sera également capitale au regard de l'étendue de la nouvelle région.</p> <p>L'organisation de comités en présentiel constituera un frein certain à la participation des différents acteurs. Nous préconisons ainsi au maximum la tenue de visioconférence.</p>	Les référents DRDJSCS et ARS de l'ex-Auvergne et de l'ex-RA travaillent déjà ensemble depuis plusieurs mois.
17	Favoriser la compréhension du plan et l'adhésion des acteurs de terrain	Concrétiser davantage le PRSSBE	<p><b>Même si ce n'était pas son but</b>, le PRSSBE actuel est souvent jugé comme trop théorique et peu déclinable localement. Nous préconisons ainsi de concrétiser davantage les objectifs et actions associés afin de rapprocher le PRSSBE futur du terrain. Cela passe notamment par une description plus détaillée de la mise en œuvre des actions.</p> <p>Le volet communication constitue un prérequis important dans la réussite du futur plan, ce dernier s'inscrivant notamment sur un territoire très étendu aux contextes très différents (initiatives différentes déjà en place, sensibilité des acteurs au PRSSBE ...).</p>	La déclinaison locale du PRSSBE RA a consisté en l'apport d'un soutien financier et méthodologique à la mise en place sur les territoires de dispositifs structurants ayant notamment pour objectif la fluidité des parcours des publics ; en accord avec les objectifs du plan.

